Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 044-214400350-20250623-DL_2025_06_46-DE

LA CHAPELLE SUR ERDRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Pouvoirs : 10
Votants : 32

Département de Loire-Atlantique **Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

Étaient présents :
Laurent GODET
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noëlle CORNO
Philippe LE DUAULT
Muriel DINTHEER
Laurent BREZAC
Camille BRANCHEREAU
Laurence RANNOU
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Sylvie LAJEANNE
Nathalie LEBLANC
Fabrice ROUSSEL
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL
formant la majorité des membres en exercice.

Était absent :
Philippe RODRIGUES

Étaient absents excusés :
Eric NOZAY, Viviane CAPITAINE, Anne OLIVIER, Charlotte PERCHER, Marc FLEURY, Frédéric CHATELLIER, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Thérèse TRESPEUCH.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Eric NOZAY à Claude LEFORT, Viviane CAPITAINE à Jean-Noël LEBOSSE, Anne OLIVIER à Muriel DINTHEER, Charlotte PERCHER à Camille BRANCHEREAU, Marc FLEURY à Katell ANDROMAQUE, Frédéric CHATELLIER à Laurent BREZAC, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Oscar NAVARRO à Nathalie LEBLANC, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT.

M. Claude LEFORT a été élu Secrétaire de Séance.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 044-214400350-20250623-DL_2025_06_46-DE

DL_2025_06_46 - Soutien à l'établissement public de santé mentale EPSYLAN

Madame BRANCHEREAU expose :

Élus du conseil municipal de La Chapelle-sur-Erdre, nous souhaitons attirer l'attention de l'État sur la situation extrêmement préoccupante de la psychiatrie en Loire-Atlantique, et plus particulièrement celle de l'établissement public de santé mentale EPSYLAN qui fait face à une crise sans précédent.

EPSYLAN (Etablissement Psychiatrique de Loire-Atlantique Nord) couvre un bassin de 340 000 habitants représentant près de 100 communes dont notre Ville de La Chapelle-sur-Erdre. Aujourd'hui pourtant, faute de médecins en nombre suffisant, l'établissement voit sa capacité d'accueil réduite à seulement 12 lits d'admission sur les 74 existant il y a encore 3 ans. Ces lits restants sont également menacés à très court terme, plaçant l'établissement, les équipes soignantes et les patients dans une situation d'urgence critique.

Cette réduction drastique de la capacité d'accueil engendre :

- Une surcharge insoutenable pour les autres structures psychiatriques du département, déjà saturées par ailleurs.
- Une privation d'accès à des soins psychiatriques adaptés pour une large partie de la population de Loire-Atlantique.
- Une détérioration rapide des conditions de travail des soignants, menaçant la pérennité des équipes médicales et l'attractivité de la psychiatrie sur le territoire.

Face à cette situation alarmante, nous souhaitons saluer l'engagement remarquable des équipes d'EPSYLAN qui continuent d'assurer des soins de qualité malgré des contraintes majeures. Cependant, leur mobilisation seule ne suffit plus : une action forte et immédiate de la part des pouvoirs publics est désormais impérative.

C'est pourquoi nous demandons :

- Le maintien et la réouverture progressive des lits d'admission à EPSYLAN, conformément aux besoins de la population couverte.

Cela ne peut se faire sans médecins, **nous demandons donc** :

- Un soutien actif de la part du Ministère de la Santé pour recruter et fidéliser des médecins psychiatres, afin de pallier à la pénurie actuelle.
- La mise en œuvre de solutions pérennes pour garantir l'équilibre et la solidarité entre les structures psychiatriques de Loire-Atlantique et assurer un accès équitable aux soins pour tous les habitants.

La psychiatrie est un pilier essentiel de la santé publique.

<u>Le Conseil Municipal à l'unanimité</u> :

- **APPROUVE le vœu invitant l'État à prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'effondrement du système psychiatrique dans le département, qui s'accompagnerait de conséquences irrémédiables et dramatiques pour les habitants du territoire, comme pour les professionnels de santé qui y exercent.**

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

CLAUDE LEFORT **LAURENT GODET**

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.